



A propos de l'Agenda 21 de la culture

Extraits de la première réunion du Groupe de réflexion
de la FNCC – 6 mai 2010

L'Agenda 21 de la culture fait partie des nouveaux "outils conceptuels" des politiques culturelles. Malgré l'évidente opportunité que ses 67 articles donnent de réellement prendre en compte des dimensions désormais unanimement considérées comme essentielles – diversité, démocratie participative, transversalité, développement durable – il reste, pour beaucoup, une formule incantatoire. L'inauguration d'un groupe de réflexion sur l'Agenda 21 de la culture à la FNCC aura été l'occasion pour Hervé Pérard (élu à Evry), qui copréside aux côtés d'Yves Berteloot (élu à Dijon) ce groupe de réflexion, ainsi que pour Christelle Blouët, coordinatrice du Réseau Culture 21 invitée pour la première réunion, de donner corps à une proposition de pensée et d'action déjà adoptée par de nombreuses collectivités. Il ne s'agit pas de créer une "culture verte", mais d'inventer de nouvelles formes de gouvernance des politiques culturelles.

HERVÉ PÉRARD : « Le terme est apparu au Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Avaient d'abord été prévus des agendas nationaux et d'autres locaux. Au plan national, la France a pris un retard important. Puis il y a eu une première mobilisation, voulue par le président de la République Nicolas Sarkozy qui a eu le mérite d'initier le Grenelle de l'environnement. Plus récemment, l'échec du sommet de Copenhague a mis un frein à l'engagement des Etats.

Parallèlement, les collectivités territoriales, sensibles aux enjeux environnementaux, ont mis en place des Agendas 21 sur leurs territoires. Et, pour ce qui est de la culture, il revient à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) – une association internationale de pou-

voirs locaux – d'avoir mené un travail solide à partir du constat de la pertinence de l'échelon territorial pour faire avancer ces questions. En 2004, à Barcelone, un groupe de travail sur la culture s'est mis en place, avec notamment une délégation française dont la ville de Nantes faisait partie, et a rédigé une déclaration commune : l'Agenda 21 de la culture. »

L'Agenda 21 de la culture exige une coopération avec les responsables de la quasi intégralité des champs de l'intervention publique. « De toute façon, les élus à la culture n'ont pas vraiment "la main" : ils sont contraints à aller vers les autres. En réalité, l'Agenda 21 de la culture repose davantage sur la transversalité que sur le développement durable, même s'il est évident que celui-ci suppose un rapport à la fois aux hommes et à la planète moins prédateur. Il ne s'agit pas seulement d'une "économie verte" (mise en lumière nationale via la question des normes) mais d'une gouvernance autre. »

Le texte de l'Agenda 21 de la culture se présente comme une suite de 67 articles, les uns énonçant des principes, d'autres des recommandations, d'autres enfin plaidant pour un engagement plus pratique. De manière très générale, on peut distinguer deux axes principaux : la transversalité des politiques culturelles et un meilleur fonctionnement



de la démocratie, soit une volonté de rénovation des politiques en général. A ces axes, il faut ajouter deux principes, le développement culturel durable et le droit à la culture.

« Chez nous, les politiques culturelles se sont essentiellement construites autour de l'art – l'enseignement, les ensembles artistiques, la production, etc. – alors que dans d'autres cultures, les choses sont naturellement plus mêlées. D'où une certaine défiance vis-à-vis de la démarche de l'Agenda 21 de la culture. D'autres peuples ne situent pas la culture de la même manière que nous le faisons. »

Autres pistes de l'Agenda 21 de la culture :

- La question des territoires et de la proximité. « En France, la culture a longtemps été un outil de centralisation. Or, sur cette voie, on perd des territoires et des populations... »
- La nécessité d'intégrer la solidarité internationale, la coopération décentralisée. « La culture française est constituée d'apports du monde entier. Mais la difficulté consiste à veiller à un partage en double sens ». Par exemple lors d'une expérience menée dans un camp palestinien, « la problématique tenait à la difficulté de présenter ensemble des acteurs français et palestiniens de la culture, sachant que les productions artistiques des uns et des autres n'étaient pas jugées de niveau comparable. Les outils conceptuels dont nous disposons ne semblaient pas convenir. D'où un autre aspect de l'Agenda 21 de la culture, celui de ce que l'on a appelé "la culture équitable".

Il y a une tradition triviale qui s'appuie sur un sentiment de danger écologique guettant la planète. Certes ce danger existe, mais il serait moins anxiogène si nous élaborions nos politiques publiques différemment. L'Agenda 21 de la culture représente bien plus qu'un outil pour aborder les problématiques d'ordre écologique. L'enjeu est de travailler différemment. »

CHRISTELLE BLOUËT : « L'important est de poser les fondamentaux pour permettre qu'une culture commune se crée pour nous tous. Il faut que les mots aient le même sens pour chacun.

C'est le rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qui a le premier formalisé la notion de développement durable. Ce rapport met au cœur de la question du développement celle de l'humain (et non de la richesse), car il avait été un peu oublié... Et l'être humain est un être porteur de culture. Christine Blouët précise que, dans ce rapport, la culture est comprise au sens de l'Unesco – tout ce qui contribue à construire les identités des groupes et des individus, dans le respect des Droits de l'homme – et donc un sens beaucoup plus vaste que l'acception qui préside aux politiques publiques françaises de la culture, laquelle s'appuie essentiellement sur la culture "savante".

C'est de la culture en ce sens large que parle l'Agenda 21 de la culture. Une culture donnant lieu à des droits culturels (définis par l'Unesco en 2001) : droit à sa langue, au respect de son identité, à la possibilité de pratiquer la culture de son choix. Tel est le cadre général de départ, lequel porte une ampleur considérablement plus grande que la conception de Malraux de l'accès aux grandes œuvres de l'humanité. C'est un cadre qui repose les questions de démocratie et notamment de démocratie participative.

En 1994, l'association CGLU rédige à Barcelone l'Agenda 21 de la culture. Plus de 300 collectivités publiques disent avoir adhéré ou avoir utilisé cet Agenda (selon des manières très diversifiées, car l'Agenda 21 de la culture n'est pas un label, mais un cadre, un texte de ralliement). Le postulat de base est que la culture est le "quatrième pilier" du développement durable, aux côtés de l'environnement, de l'économie et du social. Certains disant que ce "quatrième

pilier”, c’est la gouvernance... Quoi qu’il en soit, au-delà de ces querelles terminologiques, l’important reste de voir comment, globalement, l’Agenda 21 de la culture a été développé depuis dix ans.

Pour ma part, je cherche encore où l’on a déjà travaillé sur un développement durable prenant véritablement en compte la culture de manière transversale. En France, les approches demeurent en effet très sectorielles... Or la proposition de l’Agenda 21 de la culture est beaucoup plus ambitieuse, plus rénovatrice car elle s’appuie sur l’idée d’une interconnexion entre l’ensemble des politiques publiques sous le prisme du développement durable et de ses quatre piliers. C’est cette interdépendance qui est la raison de la richesse des perspectives de l’Agenda 21 de la culture. On ne parle donc pas de nouvelles politiques culturelles mais de nouvelles politiques publiques, articulées sur trois principes : la participation, la transversalité et la diversité.

Quant à la “valeur ajoutée” réelle apportée en France par cette démarche, elle s’avère ponctuelle et très inégale d’une expérimentation à l’autre. Il reste en effet à mener à terme une appropriation des dimensions locales dans notre histoire, largement marquée par le centralisme.

Pour la diversité (une exigence qui s’appuie sur les textes fondamentaux suivants : la Convention de l’Unesco pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle, la Convention sur le patrimoine immatériel et la Déclaration des droits culturels de Fribourg de 2007), la France se caractérise par des initiatives innovantes mais pas forcément respectueuses des droits culturels. Depuis la Révolution française, le respect de la diversité demeure une question épineuse en France, par crainte de communautarisme, de relativisme et de disparité des “niveaux” d’accès à la culture. Or l’Agenda 21 de la culture part de là – de la diversité – et donc, à cause de la réticence des acteurs culturels, on n’y va pas...

« Dans les élections, dans les programmes, on n’entend presque plus parler des politiques culturelles. Peut-être l’Agenda 21 de la culture peut-il contribuer au retour de la culture dans les politiques publiques... »

Hervé Péraud

Pour la démocratie participative, en revanche, des essais sont tentés pour mettre en place des concertations et des évaluations avec les citoyens qui sortent du face à face élus/professionnels, mais le plus souvent de manière assez insatisfaisante. Résultat : pour le moment, les citoyens ne se jugent pas réellement habilités à revendiquer une réelle responsabilité. Or c’est une des questions fondamentales de la démocratie. Mais notre pays est marqué par une hyper professionnalisation de la culture dont il faudrait s’échapper (sans bien sûr perdre de vue la nécessité de l’accompagnement et sans jeter l’expertise à la poubelle). On voit souvent ou l’un ou l’autre : soit la pure participation, soit la pure professionnalisation, mais rarement l’alliage des deux. En somme, du point de vue de la démocratie participative, on pourrait dire que notre pays est encore largement immature.

La transversalité, elle, retient l’idée d’inclure dans une perspective culturelle l’ensemble des champs des politiques publiques : social, urbanisme, économie, éducation, etc., ce qui suppose un leadership politique fort pour dépasser les clivages hérités et les freins que peuvent opposer les acteurs eux-mêmes. Ce qui est évoqué ressortit donc à un projet extrêmement ambitieux, et qui prendra des années. Et les collectivités que cela intéresse hésitent à s’attaquer à un chantier d’une telle ampleur.

Pour le moment, même là où la volonté est la plus forte, on en est encore à la réflexion, à la concertation, mais pas encore à la mise en œuvre. De toute façon, c’est plus une manière de faire qu’une forme définie. C’est un chemin... » ■